

Association de Hockey Mineur Éclaireurs Chaudière-Etchemin

Camps de sélection Fonctionnement et règlements 17 août 2021

1. Fondements

Le conseil d'administration mandate le conseiller hockey et chacun des directeurs techniques principaux afin de procéder à la formation des équipes selon le nombre établis par Hockey Québec et les ligues.

Les directeurs techniques principaux sont sous la supervision du conseiller hockey (responsable des DT), lequel est une personne engagée par le conseil d'administration. Le conseiller hockey et les directeurs techniques principaux devront voir au bon fonctionnement du camp de sélection et régler tout problème pouvant survenir au cours du camp.

Les directeurs techniques principaux ont comme mandat de se trouver un substitut en cas d'absence et un accompagnateur tout au long du camp de sélection. L'évaluation des joueurs doit toujours se faire avec un minimum de 2 personnes.

2. Mandat des directeurs techniques principaux

Le mandat de chacun des directeurs techniques principaux est de répartir chaque joueur ou joueuse dans la classe correspondant à son niveau d'habileté et s'il y a plus d'une équipe de même niveau, de voir à équilibrer ces équipes.

3. Déroulement des camps de sélection

Les directeurs techniques principaux doivent répartir les joueurs ou joueuses d'une même division en plusieurs groupes. Chaque joueur sera invité, via le site web des Éclaireurs, à se présenter à l'aréna pour l'assignation d'un groupe et d'un numéro de dossard d'une couleur prédéterminée.

Pour les divisions Novice, Atome, PeeWee, Bantam et Midget, les groupes seront formés en fonction de l'équipe d'origine de l'année précédente ou de la dernière année dans une organisation de hockey mineur reconnue. Pour les joueurs ne répondant pas à ces critères et certains cas d'exception, un groupe sera déterminé par le directeur technique principal.

Des bénévoles, le directeur technique principal et le directeur technique gardien encadreront les jeunes sur la glace pour les séances de mise en forme.

Pour l'évaluation des habiletés techniques et les autres séances de jeu simulé, des bénévoles seront sur la glace pendant que le directeur technique principal et le directeur technique gardien évalueront les joueurs. Il n'est pas permis au directeur technique de demander de l'aide à des parents ou membres du CA des Éclaireurs afin d'évaluer les joueurs et gardiens. Le directeur technique peut demander de l'aide d'un autre directeur technique au besoin.

Pour l'évaluation des gardiens de but, les directeurs techniques principaux seront secondés par les directeurs techniques gardiens.

Les directeurs techniques utiliseront le logiciel d'évaluation Rétroaction pour inscrire des données relatives à l'évaluation des jeunes. Le logiciel permet d'entrer les données en utilisant un ordinateur, une tablette ou même un téléphone.

Aucun joueur n'est assuré de jouer dans la même catégorie que l'année précédente.

En début de saison, pour équilibrer des équipes d'un même niveau, le directeur technique principal pourra reclasser des joueurs vers une équipe de même classe, de classe inférieure ou de classe supérieure.

Tout joueur reclassé lors du camp de sélection aura l'obligation de se rapporter au groupe que le directeur technique principal lui aura désigné. Le directeur technique principal peut faire des changements lors des cinq premiers matchs de la saison. Des changements peuvent également survenir par la suite, pour des situations de cas particuliers seulement.

Lorsqu'un joueur choisira d'évoluer dans le niveau où il aura été classé, il ne pourra plus prendre la décision de se déclasser.

Lors des séances d'évaluations précédant les reclassements, tous les joueurs devront être présents sinon ils seront reclassés, sauf pour une raison valable expliquée auprès du directeur technique principal.

Les joueurs qui reviennent du camp des Corsaires de Pointe-Lévy (AAA/AAA Relève/Espoirs) ou du camp du Regroupement double lettre de Lévis (RHDLL) ne sont pas assurés d'évoluer dans le niveau A de notre franchise dû au fait que ce sont deux organisations distinctes et que l'évaluation des joueurs est reprise.

4. Critères d'évaluation

Les principaux critères observés sont les suivants :

Avants et défenseurs :

Habilitété de patin, habilitété de maniement de rondelle, jeu collectif, anticipation, jeu offensif, jeu défensif, intensité et attitude.

Gardiens :

D'autres habiletés sont à considérer comme la position de base, patinage, déplacements, harponnage, technique globale, couvertures d'angles, anticipation et attitude.

5. Joueur blessé en début de saison

Pour tout joueur absent (blessure ou maladie) pour une raison jugée valable par le conseiller hockey, le directeur technique principal considérera un retour au jeu éventuel. Le directeur technique principal aura comme responsabilité de classer le joueur selon les places disponibles et son calibre lors de son retour.

6. Défaut de paiement d'inscription ou anomalie importante

Tout joueur ou joueuse dont les paiements ne sont pas en faits ou autre anomalie importante ne sera pas admis sur la glace tant que le tout n'est pas réglé. Aucun joueur non inscrit officiellement ne sera accepté sur la glace.

Les Éclaireurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute inscription.

7. Formation des équipes

Selon la progression des camps de sélection, les joueurs potentiels du même niveau seront regroupés selon les classes C-B-A. Ceci entraînera des déplacements de joueurs d'un groupe à l'autre afin de bien évaluer les joueurs.

S'il y a plus d'une équipe du même niveau, le directeur technique principal verra à équilibrer les équipes.

8. Demande d'information du classement

La demande doit être faite à partir du site internet des Éclaireurs dans le dossier du joueur. La demande d'information de classement sera transmise automatiquement au directeur technique principal qui verra à la traiter.

Aucune demande ne sera acceptée lors de la première coupure. Une seule demande sera autorisée. Aucune demande verbale ne sera considérée.

9. Novice

Les équipes seront faites après les leçons MAHG. À ce moment, le conseiller hockey et le comité hockey organiseront plusieurs rencontres avec les parents afin de leur expliquer le fonctionnement et les règles ci-haut mentionnés.

L'Association de Hockey Mineur Éclaireurs Chaudière-Etchemin